## LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du 31 août 2023 <sup>1</sup>

Affichée conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 07 septembre 2023

-au siège administratif de la collectivité, 1 avenue François MITTERRAND, 11 500 QUILLAN

NUMERO	THEME	OBJET	VOTE
DC 2023.051	Direction	Approbation des décisions du Bureau	UNANIMITÉ
DC 2023.052	Direction	Adoption du PV de la séance du CC du 1er juin 2023	UNANIMITÉ
DC 2023.053	Vœux	Motion « Violence envers les élus »	UNANIMITÉ
DC 2023.054	Affaires juridiques	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	UNANIMITÉ
DC 2023.055	Développement territorial	Approbation du Contrat Territorial Occitanie du PETR de la Vallée de l'Aude	UNANIMITÉ
DC 2023.056	Action sociale	Lancement du renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028	UNANIMITÉ
	Ordures ménagères	Mise en place de la redevance incitative (REOMI)	REPORTÉ
DC 2023.057	Finances	Budget général – Proposition d'admissions en non- valeur	UNANIMITÉ
DC 2023.058	Finances	Budget annexe OM – Proposition d'admissions en non-valeur	1 CONTRE 37 POUR
DC 2023.059	Finances	Budget annexe SPANC – Propositions d'admissions en non-valeur	UNANIMITÉ
DC 2023.060	Finances	Subvention Fédération de Pêche de l'Aude : mise en place de panneaux d'accueil et d'information	1 CONTRE 37 POUR
DC 2023.061	Finances	Subvention Fédération de Pêche de l'Aude : berges du plan d'eau d'agrément du Saint Bertrand	1 CONTRE 37 POUR
DC 2023.062	Finances	Subvention Maison Paysanne de l'Aude : animation du PAT HVA	UNANIMITÉ
DC 2023.063	Commande Publique	Agrément du sous-traitant dans le cadre du marché de travaux pour le Doumergal	UNANIMITÉ
DC 2023.064	Commande Publique	Constitution d'un groupement de commandes pour l'analyse du CVM	UNANIMITÉ
DC 2023.065	Commande Publique	Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du refuge de Camurac	UNANIMITÉ
DC 2023.066	Urbanisme	Projet solaire sur l'ancienne décharge de Sonnac sur l'Hers	UNANIMITÉ
DC 2023.067	Urbanisme	Renonciation à un bien sans maître sur la commune de Chalabre	UNANIMITÉ

Francis SAVY Président de la CCPA

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les délibérations et décisions de la Communauté de communes des Pyrénées audoises sont consultables sur son site internet, à l'adresse <u>www.pyreneesaudoises.fr</u>

Voies et délais de recours : 2 mois à compter de la publication des délibérations sous forme électronique, sur <u>www.telerecours.fr</u> / Tribunal Administratif de Montpellier